



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	12	17

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 029 – AVANT-PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CLOS DU CHAPITRE AVEC LE SDE 76

Monsieur CALTOT présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EP-2023-0-76541-M5987 et ainsi désigné « Le clos du chapitre et la cliquette » dont le montant prévisionnel s'élève à 22 008,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 961,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER le projet ci-dessus ;**
- **D'INSCRIRE la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 à l'article 21538 pour un montant de 8 961,50 € TTC ;**
- **De DEMANDER au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.**

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

Date d'affichage de la présente délibération
Le 28 mars 2023

